



Formulaire d'inscription FETE DE LA MUSIQUE 2024

A retourner complété et signé au plus tard
le 28 avril 2024

par mail : service.culture@mairie-rumilly74.fr

ou par voie postale : Direction des Affaires Culturelles, Mairie de
Rumilly, Place de l'Hôtel de Ville, B.P. 100, 74152 RUMILLY Cedex

Nom du groupe ou de l'artiste :

Nom et prénom du représentant du groupe :

Téléphone ou contact du groupe :

Email :

Liens d'écoute du groupe (site internet, réseaux sociaux) :

Composition du groupe (nombre de membres, instruments) :

Style musical :

Musique amplifiée ou acoustique :

Expériences scéniques :

Durée maximale du set :

Préférence d'horaire de passage :

Plan de scène ou Fiche Technique à fournir en pièce jointe

:: Fête de la musique 2024

Ville de Rumilly
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
www.mairie-rumilly74.fr

Règlement de la participation à la fête de la musique à Rumilly vendredi 21 juin 2024 :

La fête de la musique, organisée par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Rumilly est l'un des événements incontournables de l'été. Elle aura lieu cette année le **vendredi 21 juin 2024 à partir de 18h00 (horaire à confirmer)**.

La ville de Rumilly met à disposition :

- une scène sur la place d'Armes (parvis du Quai des Arts)
- l'équipement technique (son et lumière) et l'alimentation électrique.

Elle assure également :

- la coordination générale de la fête (contact : Direction des Affaires Culturelles, service.culture@mairie-rumilly74.fr, 04 50 64 69 50)
- l'organisation technique et la coordination des concerts
- les conditions de sûreté de la manifestation en tant qu'organisateur

Vous vous engagez à respecter :

- les conditions d'organisation et l'esprit de la fête
- la gratuité des prestations
- les consignes de sécurité et les consignes sanitaires
- les horaires.

La Ville de Rumilly se réserve le droit de modifier ou d'annuler cet événement en fonction des consignes gouvernementales et préfectorales et des conditions météorologiques.

Je soussigné(e) ...

Pour le groupe ...

Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à la Fête de la Musique 2024 et m'engage à les respecter.

Déclare autoriser la prise de photographies ou vidéos en vue de leur exploitation par le service communication de la Ville de Rumilly.

Fait à :

Le :

Signature du représentant :

